

Je publie le 3^{ème} article concernant notre dépense sociale.

Dans le premier, j'avais expliqué que se limiter à comparer un ratio retraite/PIB au plan européen, voire occidental, n'avait pas de sens et qu'il convenait d'avoir d'autres indicateurs à prendre en considération, par exemple le taux de pauvreté des retraités. Un simple ratio sur PIB ignore les réalités sociales qui ont obligatoirement un poids politique et un coût budgétaire que tout décideur doit prendre en considération.

Dans une seconde publication, j'ai abordé la question de la « redistribution élargie », à savoir 6 Français sur 10 bénéficient de transferts monétaires et d'accès à des services publics gratuits. Cette situation d'action sociale (terme politiquement correct pour « assistanat ») est fortement bloquante. C'est le fruit d'un Etat providence excessivement généreux et qui a finalement servi aux réélections des différents gouvernements pour pallier notre faible croissance économique. Une façon de redistribuer du pouvoir d'achat, qui plus est, de plus en plus financé par la dette publique. Cette troisième publication pousse l'analyse de l'« action sociale » : celle-ci recouvre 33.000 établissements et services, 800.000 salariés, environ 80 milliards d'euros de dépenses annuelles (soit près de 10 % du total des dépenses de protection sociale).

Comment résoudre ce qui constitue un dilemme social et politique ? Tout d'abord, il faut mieux cibler les aides sociales. Ensuite, lutter davantage contre les fraudes sociales. Ainsi que nous l'avons souligné dans les précédents articles, il est nécessaire de bien distinguer ce qui relève des cotisations contributives de ce qui relève des prestations non-contributives. C'est essentiel pour maîtriser à l'avenir les dépenses sociales. Enfin, il faut relancer notre taux de natalité et mettre en place une politique familiale large, incluant le logement qui est un élément essentiel pour favoriser l'augmentation des naissances.

1.6.5 Mieux cibler les prestations sociales en les regroupant ?

Dans la réflexion sur la réduction des dépenses sociales, il conviendrait de **déterminer comment mieux cibler les aides pour plus d'efficacité et un moindre coût**, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

a) Un meilleur ciblage de l'« action sociale »

C'est un objectif auquel le gouvernement et les parlementaires devraient s'atteler en priorité.

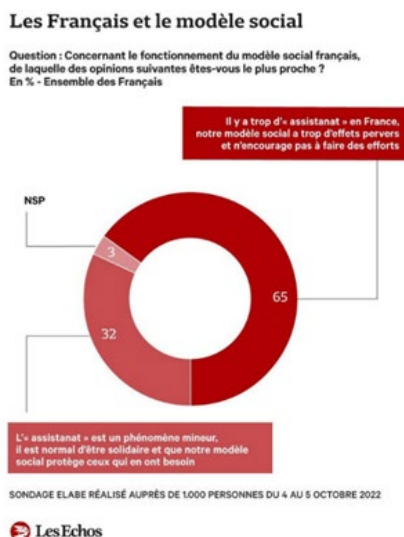
En outre, cela permettrait de définir une vraie politique de solidarité sans tomber dans l'assistanat - certains préfèrent le terme d'« action sociale » et le choix des mots est essentiel¹ - et donc de sortir d'une confusion qui nuit à la recherche d'un bon équilibre de notre système de protection sociale.

L'enjeu est d'importance. D'abord parce que la dimension budgétaire de « l'assistance » (ou de « l'action sociale » selon), montre une réalité conséquente : elle recouvre 33.000 établissements et services, 800.000 salariés, environ **80 milliards d'euros de dépenses annuelles** (soit près de 10 % du total des dépenses de protection sociale). Nous sommes donc bien loin du déficit annuel de la Branche vieillesse.

Mais ce domaine est rarement commenté ; ou plutôt, l'on simplifie la question en ramenant cette politique à de l'« assistanat », lequel fait l'objet de beaucoup de critiques dans l'opinion publique,

¹ Cf. Robert Lafore : « L'action sociale en France : de l'assistance à l'inclusion ».

notamment sur la prétendue déresponsabilisation de certains des bénéficiaires qui vivraient donc au crochet de la société. Comme dans toute réalité sociale, il y a du vrai et du faux. Mais difficile de faire la part des choses ... Néanmoins, ce sentiment est partagé par 71 % des Français qui estiment que la lutte contre l'assistanat doit être une priorité². Un autre sondage en 2022 indique que 65 % des Français considèrent qu'il y a trop d'« assistanat » dans notre pays, et que notre modèle social a trop d'effets pervers et n'encourage pas à faire des efforts³. Dans le viseur des critiques, deux prestations sociales se hissent sur le podium de l'assistanat : l'Allocation d'assurance chômage (pudiquement renommée « Allocation de retour à l'emploi ») et le *Revenu de solidarité active* (RSA).



Un autre constat sort de ces enquêtes : plus de la moitié des Français estiment contribuer plus au système de notre modèle social qu'ils n'en bénéficient (55 %) ; un quart pense qu'ils contribuent autant qu'ils en bénéficient (25 %) et seuls 6 % qu'ils bénéficient plus du système qu'ils n'y contribuent.

Cette perception va à l'encontre du constat effectué concernant le taux de redistribution qui bénéficie à 6 Français sur 10 ainsi que nous l'avons vu. Par conséquent, c'est un point d'importance dès lors que l'on voudrait rechercher une plus grande responsabilisation des citoyens. Néanmoins, cela montre indirectement que le sujet est également sensible et que si l'on veut modifier le rapport Bénéfice/Contribution, l'on devra certainement gérer, ainsi que nous l'avons souligné, un mouvement de frustration et donc d'opposition dont l'ampleur sociale pourrait être très important. Cela conforte donc l'idée de préparer un large débat, sans précipitation et en faisant œuvre de grande pédagogie...

b) La question sensible de la fraude sociale

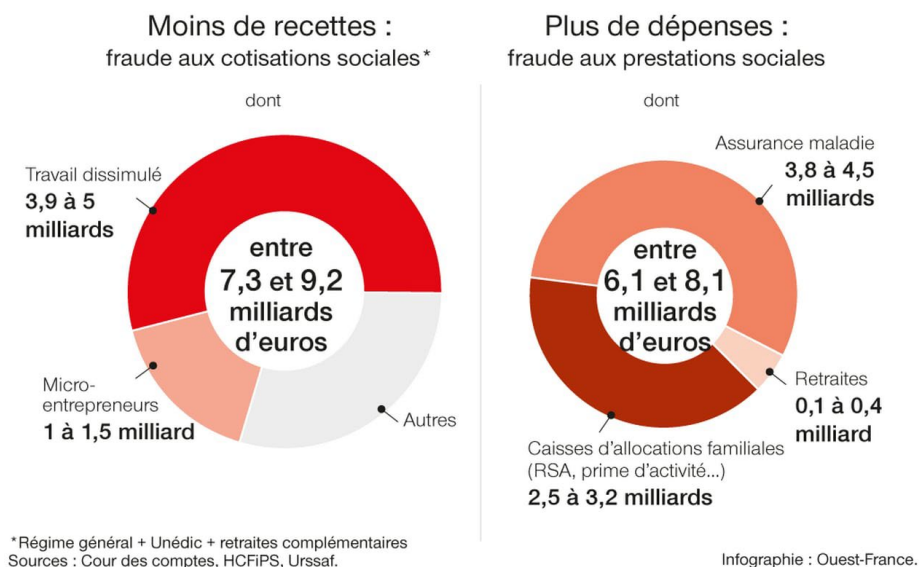
Dans la foulée, la question de la fraude aux prestations sociales est logiquement soulevée par l'opinion. Non sans raison si l'on considère qu'elle coûte chaque année 350,5 millions d'euros ! Néanmoins, cela reste inférieur à la fraude aux cotisations sociales, qui s'élèverait à 25 milliards d'euros ! Autant d'argent qui ne rentre pas dans les caisses de l'Etat et qui fausse donc l'image que donne le coût réel de notre protection sociale. Pour rappel, le déficit projeté de la Sécurité sociale en 2024 serait de 18 milliards. L'on pourrait donc compenser le déficit de la Sécurité sociale par davantage d'opérations de

² Sondage Ipsos-Sopra Steria pour Radio France et France Télévisions. Mars 2017.

³ Sondage Elabe Institut Montaigne « *Les Français et les aides sociales* » - 6 octobre 2022.

contrôle. Il y a également la fraude aux prestations sociales à prendre en compte. Ce qui est pour le moins gênant, c'est la difficulté à déterminer le montant réel de celle-ci.

Les deux versants de la fraude sociale en France, en 2021



En fait, nous sommes dans estimations dont les fourchettes sont assez larges, tout en étant significatives de l'ampleur du problème. Ainsi, la Fondation IFRAP⁴ a voulu mettre à plat les données et objectiver les estimations de la fraude aux prestations sociales. Voici son calcul :

- Les prestations non contributives apparaissent comme les plus sujettes à la fraude et son montant atteint au moins 10 milliards d'euros.
- Le montant des versements non dus est, lui, estimé à près de 14 milliards.
- Sur les numéros de Sécurité sociale, le risque potentiel de fraude s'élèverait de 2 à 2,7 milliards d'euros et de 5,8 milliards d'euros sur les cartes Vitales « fantômes ».
- La fraude aux cotisations sociales représente une fourchette entre 7 et 25 milliards d'euros.

Avant de taxer les uns ou les autres, de désindexer les pensions de retraites, et globalement de réduire les dépenses sociales, il y a donc matière à agir contre ces diverses fraudes. Mais que fait l'Etat ? On ne sait pas très bien ...

c) *Un distinguo nécessaire entre prestations sociales et actions sociales*

Ensuite, il y a nécessité d'engager dans notre débat national un point majeur : clarifier ce qui relève des prestations de sécurité sociale stricto-sensu, fondée sur le travail (et son corolaire, le financement par cotisations), de ce qui est du registre des prestations d'action sociale (devant logiquement être financées par l'impôt).

⁴ « Récupérer les 20 milliards de la fraude sociale : les solutions » - Octobre 2020 :

Cela semble d'autant plus nécessaire, qu'ainsi que le souligne Rober Lafore⁵, la distinction historique entre les deux blocs de l'assistance/action sociale (originellement envisagée pour des personnes dans l'incapacité d'être actives) et de l'assurance sociale (pour des actifs) s'est très largement brouillée.

En outre, ce besoin de clarification doit être abordé en prenant en considération le choix que doit faire la nation entre une « société assurancielle » et une « société inclusive ». Un projet qui devrait faire l'objet d'un questionnement par référendum, mais dans un projet plus global (quelle société voulons-nous) ainsi que nous l'avons présenté en début d'article.

Pour mémoire, rappelons que la constitution de la Vème république prévoit que : « *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ». La promesse de la nation est donc forte. Or, qu'est-ce que représente concrètement la fourniture de moyens convenables d'existence et pour quelles situations de détresse ? Sont-elles définitives ? Temporaires ? Et pour quels bénéficiaires ? On le voit, encore une fois, il y a matière à débat.

Le professeur Frédéric Cherbonnier⁶ a analysé la prolifération des aides dans un récent article des Echos⁷ et proposé un regroupement des diverses prestations : « *La solution serait de fusionner les différents dispositifs d'aides sociales (RSA, prime d'activité, aides au logement ...), comme l'avait proposé le Conseil d'analyse économique en 2017, pour mieux les cibler sur les populations dans le besoin, voire pour renforcer l'ensemble du dispositif* ». Une démarche de bon sens et d'efficacité.

Néanmoins, le professeur Cherbonnier souligne une contrainte d'ordre politique : « *Mais la politique proposée par le Nouveau Front populaire (forte hausse du SMIC) ne permet absolument pas de s'attaquer à la question de la pauvreté : seulement 20 % des personnes payées au SMIC sont « pauvres » au sens monétaire (c'est-à-dire vivent au sein d'un ménage touchant moins de 60 % du revenu médian). Au contraire, en rendant plus coûteux l'emploi d'un salarié peu qualifié, cette politique aggraverait le chômage et par voie de conséquence la pauvreté* ».

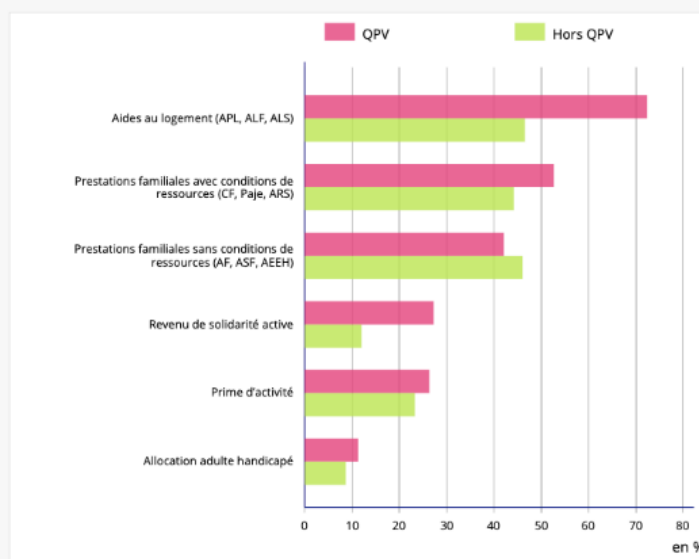
Nous laissons le soin aux lecteurs de réfléchir à cette question.

⁵ Déjà cité.

⁶ Professeur à Sciences Po Toulouse et chercheur à la ToulouseSchool of Economics.

⁷ Edition du 15 septembre 2024 : « *Lutter contre la pauvreté : où est la gauche ?* »

Figure 3 - Part des foyers allocataires percevant les principales prestations



Notes :

- le total des différentes allocations est supérieure à 100 %, un foyer pouvant bénéficier de plusieurs types d'aides.
 - à l'exception des allocations familiales (AF), de l'allocation de soutien familial (ASF) et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), toutes les prestations sont sous conditions de ressources.
- Lecture : en décembre 2018, 72,5 % des foyers allocataires vivant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont bénéficiaires d'une aide au logement.
- Champ : France métropolitaine et La Réunion.
- Source : Cnaf, fichier Alistat Fr6 décembre 2018 ; traitements : Cnaf, Insee.

NB : Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les territoires où s'applique la politique de la ville dont l'objectif est de compenser les inégalités sociales entre territoires.

1.6.6 Laisser penser que les pensions de retraites en France sont élevées est une vue de l'esprit

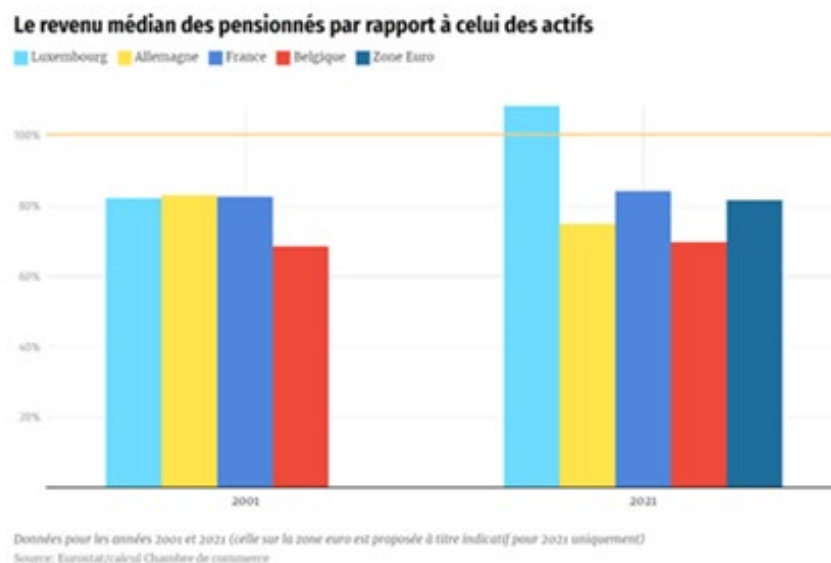
Après ce détour sur le coût du travail, la pauvreté, la redistribution et « l'action sociale », autant de sujets éminemment complexes mais centraux, nous retournons à notre comparaison des retraites. Ce que nous avons voulu montrer jusqu'à présent, c'est les relations, pour ne pas dire les interactions, entre ces diverses réalités sociales. Toujours la complexité et notre image du Mikado.

Alors, venons-en au cœur de ce qui fait débat en ce moment : les retraités, objet de nombreuses récriminations ...

Avoir des retraités pouvant partir tôt, raisonnablement autour de 62 ans, voire 64 ans (sans pénaliser les carrières longues) avec un niveau de pension de retraite permettant de faire face aux dépenses contraintes et donc en minimisant le risque de pauvreté, il n'y a rien de choquant sur le principe. C'est un objectif « cible » qu'un pays peut légitimement se fixer, à la condition de s'en donner les moyens.

Beaucoup prétendent que le niveau des retraites en France est relativement élevé par rapport aux autres pays européens. Ce n'est pas vrai, sauf à se comparer à la pension de retraite en Bulgarie. Les pays d'Europe du Nord ont des pensions dont le montant est bien supérieur à celui de la France. Mais comme pour toute comparaison, encore faudrait-il retenir le « PIB en parité de pouvoir d'achat », et prendre ainsi en considération par pays le coût réel de la vie, le coût locatif du logement, les taxes affectant la consommation (TVA), en particulier les taxes sur carburants, etc. Bref, comparer les « dépenses contraintes ».

Pour se limiter à l'UE, indiquons que les situations sont très hétérogènes entre les Etats membres. Dans les pays dont le salaire moyen est important comme en Suisse ou au Luxembourg, avoir un taux net de remplacement de l'ordre de 45 à 60 % assure une retraite confortable pour autant que le coût de la vie soit abordable. Mais pour d'autres pays, par exemple l'Espagne, le taux de remplacement de 80,30 % doit être rapproché du salaire moyen brut qui est de 1.640 euros, à comparer avec celui des autres pays européens, qui est quant à lui de 1.995 euros, soit un montant de 22 % supérieur ! Le graphique suivant montre quel est l'évolution du revenu médian des retraités par rapport à celui des actifs dans plusieurs pays d'Europe, sur la période 2001 à 2011. A part le Luxembourg, les niveaux ont peu évolué y compris pour la France.



Repartons du **seuil de pauvreté en France qui s'établit en 2024 à 1.396 euros**, en augmentation de 19 euros par rapport à 2023 ... Quelle hausse n'est-ce pas ? Il est donc désormais quasiment équivalent au montant du SMIC net de novembre 2024 (1.398 euros).

Regardons maintenant **la pension moyenne brute (base 2021)** : selon la DRESS, elle est de 1.531 euros par mois en France⁸, soit 1.420 nets, versus un seuil de pauvreté pour la même année (2021) de 1.158 euros. Faites la différence entre les deux : cela représente 262 euros, soit 8,73 euros par jour sur un mois. C'est ce qui explique que les retraités autour de cette moyenne font très attention à leur budget et rognent sur certaines dépenses, y compris pour les soins de santé. Ainsi que nous l'expliquerons un peu plus loin, **cette pension moyenne de droit direct bruts mensuels a baissé de 1,3 % par rapport à fin 2020 en euros constants**. A cet égard, l'usage de statistiques en euros constants devrait être systématique pour aborder concrètement les situations.

Encore faut-il souligner que nous avons pris pour exemple une pension moyenne de 1.531 euros, sans considérer la dispersion autour de cette moyenne, notamment pour les plus basses retraites. Car un certain nombre de retraités ont des pensions en dessous de ce niveau, en particulier les femmes, majoritaires chez les retraités. En outre, en 2024, le « minimum vieillesse » est inférieur de 16,8 % au seuil de pauvreté pour une personne seule, soit un différentiel de 204 euros (cette fois-ci en moins). Il

⁸ Par rapport à cette pension moyenne de droit direct, de 1.531 € bruts mensuels, il faut indiquer qu'elle a **baissé de 1,3 %** par rapport à fin 2020 en euros constants.

est donc un peu inconvenant de répéter à l'encan que les pensions en France sont « généreuses ». A ce niveau de revenus, encore une fois, cela ne veut rien dire.

Selon une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) de 2022, il **faut 1.634 euros par mois, à une personne seule retraitée, pour « vivre décemment »**. Le montant était de 1.424 euros par mois en 2014. Comparé à la pension moyenne de 2021, cela représente une différence de 214 euros (1634 – 1420). Cette étude prend comme hypothèse de base que le retraité est détenteur de sa résidence principale. Avec un loyer à payer, le budget logement peut doubler, voire tripler.

Par conséquent, avec 1.531 euros bruts par mois de pension, le retraité « moyen » a un budget très serré pour vivre décemment. C'est-à-dire disposer chaque mois d'une somme suffisante pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, pouvoir accéder à la santé...) et ce qu'il faut pour participer à la vie sociale (s'accorder quelques loisirs, inviter des amis, offrir des cadeaux...). Les plus grosses dépenses sont l'alimentation, le transport et la santé. Le logement vient lui en quatrième position, alors que les simulations ont été faites avec des retraités propriétaires de leur résidence principale. Donc sans loyer à payer...

1.6.7 Pensions de retraite et capacité de payer une cotisation à une mutuelle santé

Abordons maintenant le domaine de la santé des retraités. C'est un sujet essentiel que l'on devrait prendre également en considération au regard de l'argumentation de l'espérance de vie en bonne santé. Malheureusement, les chroniqueurs qui fustigent les retraités s'arrêtent en chemin ...

En moyenne, les seniors dépensent plus de 500 € par an pour leur santé après 65 ans, soit près de 42 € par mois⁹. Ce chiffre est le reste à charge après le remboursement de l'assurance maladie obligatoire et de la complémentaire santé (95 % des Français bénéficient d'une complémentaire santé mais la réalité chez les retraités est à nuancer). Si l'on compte l'ensemble des dépenses santé des plus de 65 ans (ce qui est pris en charge par le régime obligatoire et la complémentaire santé lorsqu'elle existe, plus ce qui reste à la charge de l'assuré), le chiffre grimpe à 1.995 € par an.

Prenons maintenant de façon concrète l'exemple d'un couple de retraités. Ils disposent en moyenne d'un revenu de 2.091 euros. Lorsqu'ils étaient en activité, ces deux personnes, si elles étaient salariées (nous prenons le cas le plus simple et le plus fréquent), bénéficiaient d'une complémentaire santé d'entreprise. Pour un « contrat couple », le coût mensuel selon le niveau de couverture adapté à leurs besoins se situe dans une fourchette comprise entre 60 et 95 euros par mois (ou 720 à 1.140 euros annuellement).

A partir de ces chiffres, indiquons que, dès lors que ce couple part en retraite et quitte son ou ses employeurs, il doit souscrire à titre individuel sa mutuelle santé. Le prix de celle-ci s'établit dans une fourchette de 200 à 250 euros par mois (12 % du revenu du couple), avec un niveau de prestations en couverture santé que l'on peut qualifier de « moyen ». C'est en particulier le cas pour le coût des frais dentaires, mal remboursé (du fait d'un plafond annuel) ou pas du tout pour les implants non pris en charge par la sécurité sociale. Le tarif le plus bas en prestations est de 150 euros, mais cela varie beaucoup en fonction des régions¹⁰. Entre un statut de couple salarié garanti par une complémentaire

⁹ D'après une étude de la Drees de 2019 sur « La complémentaire santé ».

¹⁰ Dans certaines régions, le prix de la mutuelle santé est plus élevé, ce qui s'explique **par une pratique plus fréquente de dépassements d'honoraires de la part des spécialistes conventionnés de secteur 2**. Or, la mutuelle

santé d'entreprise et une mutuelle souscrite à la retraite pour les deux pensionnés, la différence en termes de budget annuel s'élève à 1.860 euros (en prenant les fourchettes hautes). Or, pour obtenir une rente viagère de 250 euros par mois afin de couvrir le coût de sa mutuelle santé, le couple de retraité doit, (devrait...), constituer une épargne d'un montant de 85.000 euros pour en disposer à 65 ans (hypothèse de l'âge de départ en retraite) ! Très franchement, au regard du salaire médian dans notre pays, qui peut constituer un tel capital de 85.000 euros ?

1.6.8 Par conséquent, le vieillissement n'est pas un long fleuve tranquille pour de nombreux retraités

De fait, parler d'une pension élevée est inconvenant. Mais de plus, aborder cette situation par le PIB et le niveau des prélèvements obligatoires (PO) n'est certainement pas la solution pour traiter du financement des retraités, mais surtout du « vivre décemment ». Encore une fois, nous ne sous-estimons pas les données démographiques du vieillissement et son coût. Mais il existe des mesures pour se doter des moyens de financement, hors recours à la dette, ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

Précisons néanmoins un point sur cet impact du vieillissement : la France, comparée à d'autres pays de l'UE, pourrait jouir d'une situation plus favorable. Ainsi, selon Pierre-Yves Cusset de France Stratégie¹¹, *« Le vieillissement qui s'annonce sera d'ampleur plus limitée en France que chez nombre de nos voisins. Ces derniers pays « bénéficient » aujourd'hui, en termes budgétaires, du faible poids des jeunes dans leur population. Mais, dans vingt ans, ces générations relativement peu nombreuses de jeunes seront devenues des générations relativement peu nombreuses d'actifs, devant financer des générations relativement nombreuses de personnes âgées »*. C'est bien ce que nous avons prédit pour l'Allemagne un peu plus haut.

Il faut donc s'attendre à ce que le poids des dépenses sociales dans les pays de l'UE et de l'OCDE évolue plus défavorablement que pour la France. Ce qui relativise les constats actuels à force de ratio/PIB.

A titre d'exemple, nous décrivons un peu plus loin la situation de l'Italie du fait de son vieillissement. Cela ne justifie pas d'être passif ou laxiste, mais de bien réfléchir à maintenir une justice sociale, toujours dans le souci de la cohésion nationale. En outre, l'important n'est pas de dresser une comparaison à l'année N, mais sur les périodes à moyen terme qui vont suivre.

1.6.7 La question de l'équité intergénérationnelle résulte d'abord de la baisse du taux de natalité

A ce stade de nos réflexions, d'aucuns diront qu'il faut prendre en considération l'équité, voire l'égalité intergénérationnelles. L'idée étant de ne pas faire porter un poids inconsidéré des retraites et plus globalement de la protection sociale sur les jeunes générations, alors que le ratio de dépendance va considérablement diminuer. C'est tout à fait pertinent et là aussi, nous y viendrons un peu plus loin.

Reste que l'une des causes principales du problème de l'égalité ou de l'inégalité intergénérationnelle (selon) est d'abord la chute de la natalité en France, laquelle entraîne une baisse du ratio de dépendance. Un phénomène qui concerne de façon générale l'Europe (une des autres causes est l'insuffisance de croissance). Avec près de 687.800 naissances enregistrées, la France a connu en 2023 la natalité la plus faible depuis 1945 ! L'enjeu est donc sérieux, ce qui a d'ailleurs motivé une proposition

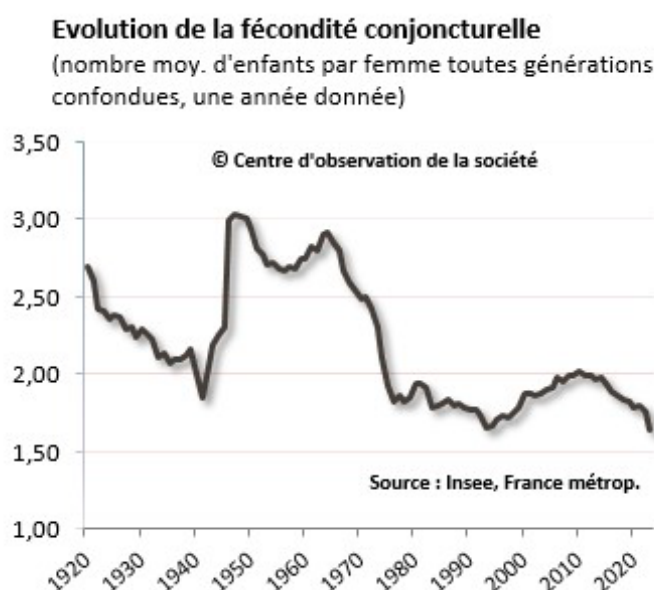
santé étant la seule à prendre en charge (l'Assurance Maladie ne rembourse pas au-delà du tarif de convention), elle se prémunit en augmentant son tarif.

¹¹ « Protection sociale : le choc du vieillissement est-il (in)soutenable ? »

de résolution au Sénat en janvier 2024, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les réalités, les causes et les conséquences de la dénatalité en France. Ainsi que le souligne un sénateur, « *cette baisse n'est pourtant pas une fatalité, puisqu'entre 1994 et 2010, le taux de fécondité est passé de 1,7 à 2,03 enfants par femme, malgré la contraception, l'avortement, etc.* ».

Pour apprécier plus précisément ce problème, rappelons que dans notre pays, la génération des femmes nées en 1928 a été la plus féconde du XXe siècle. Depuis, ce nombre moyen d'enfants a diminué avant de se stabiliser autour de 2,1 enfants par femme pour les générations 1947 à 1963. En parallèle, l'âge auquel elles ont eu leurs enfants a crû : de 26,1 ans pour la génération de 1947 à 28,3 ans pour la génération de 1963. Les femmes nées en 1969 ont eu en moyenne 2,00 enfants au cours de leur vie. Ensuite, la fécondité a décliné : aujourd'hui selon l'Insee, nous sommes à 1,64 enfant par femme en France métropolitaine en 2023. Il faut toutefois retenir dans ce chiffre l'apport des femmes issues de l'immigration. Pour Michèle Tribalat, démographe française et chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED), les naissances de bébés, issus d'au moins un parent né à l'étranger, ont augmenté de 25 % entre 2000 et 2022. La natalité est donc portée par l'immigration.

En résumé, retenons que toutes les générations n'ont pas eu le même nombre d'enfants et elles ne les ont pas eus non plus aux mêmes âges. Et le taux de fécondité n'a cessé de diminuer. L'Insee a produit un graphique qui résume bien cette évolution à la baisse de la natalité selon la génération.



Chaque nouvelle génération doit donc avoir en tête qu'elle est responsable directement du futur ratio de dépendance. Refuser de faire des enfants ou ne le faire qu'en nombre très limité et très tardivement, quelle que soit la légitimité des raisons à l'appui de cette décision, c'est couper la branche sur laquelle nous sommes tous assis. Avoir moins de bébés, c'est donc avoir moins d'actifs à l'avenir. Dit autrement, moins d'enfants aujourd'hui c'est, à paramètres de la protection sociale inchangés, moins de cotisants demain. C'est aussi, dans un contexte de vieillissement, moins de parents de nouveaux descendants et moins d'aidants et de soignants pour des ascendants dépendants. A cet égard, on lira avec intérêt l'article de Julien Damon dans Telos : « *Démographie : des EHPAD ou des*

crèches ? »¹². L'auteur, professeur associé à Sciences-Po, analyse de façon bien documentée la question des dilemmes démographiques qui se posent à notre pays.

Mais cette chute de la natalité n'est pas qu'un problème de protection sociale : c'est d'abord un facteur essentiel de la croissance économique. Il faut en être conscient, notamment lorsque l'on fustige les retraités aujourd'hui. Encore une fois, il ne s'agit pas de critiquer le sentiment de malaise des générations actuelles, dont on doit reconnaître qu'elles sont confrontées à des difficultés structurelles, auxquelles d'ailleurs leurs parents essayent de palier par leurs aides financières, ainsi que nous le verrons. Mais soyons factuels : la liberté a toujours une contrepartie.

Nous allons voir quelques exemples de pays qui payent durement l'absence d'une politique familiale et une chute de leur natalité. Car le premier responsable sur ce plan, c'est l'Etat. A cet égard, Mme Hélène Laporte (députée RN) du Lot-et-Garonne (2e circonscription) apporte son point de vue sur la situation. Nous publions sa question au gouvernement¹³ qui portait sur le rôle des politiques publiques dans la baisse de la natalité, tout en laissant le soin au lecteur de juger de sa pertinence. Considérons de façon neutre que le constat mis en avant par la députée sur la « confusion entre politique sociale et politique familiale » est un élément à verser au débat.

« La politique familiale menée par l'État n'est pas étrangère à cette trajectoire des plus inquiétantes. En effet, une étude publiée du 1er octobre 2023 dans la revue Demography et intitulée « Fertility and Labor Supply Responses to Child Allowances: The Introduction of Means-Tested Benefits in France » a démontré une relation directe entre accroissement du revenu des ménages par le biais d'allocations familiales et natalité. Cette même étude a mis en lumière un effet mesurable de l'introduction dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 de la modulation des allocations familiales en fonction du revenu sur la fécondité des ménages économiquement désavantagés par cette réforme. Cette réforme des allocations s'est par ailleurs ajoutée à l'abaissement de 25 % du plafond du quotient familial adopté dans la loi de finances pour 2014, dans une même logique de diminution des avantages familiaux consentis aux foyers les plus aisés. Ainsi, la confusion entre politique sociale et politique familiale, en écartant les ménages les plus aisés des mesures incitatives destinées à soutenir la natalité, a contribué au déclin global de la natalité. Elle souhaite donc connaître ses intentions quant à la perspective d'un rétablissement de l'universalité des allocations familiales, aux fins de répondre à la dangereuse tendance démographique actuelle ».

Nous reviendrons plus loin sur la question importante de l'équité intergénérationnelle, cette fois-ci sur l'équivalence entre cotisations et pensions versées, puisque c'est un argument présenté par certains pour justifier une désindexation des pensions de retraites.

1.6.8 Une première conclusion sur la comparaison ratio/ PIB

Après ce très large tour d'horizon, mais bien nécessaire pour aborder notre questionnement, nous pouvons dresser un premier résumé.

Tout d'abord, et nous pensons en avoir apporté la démonstration, nous réfutons l'usage de comparaisons entre pays, limitées en pourcentage du PIB et à l'instant T.

¹² « Démographie : des Ehpad ou des crèches ? » Julien Damon - Telos 20 décembre 2024

¹³ Publication de la question au Journal Officiel du 23 janvier 2024, page 504

Ce faisant, nous préconisons de faire l'effort de comprendre les « réalités sociales » en France et dans les autres pays, notamment ceux de l'UE, au regard d'une situation du « bien vivre » pour toutes les générations. C'est de cette façon que l'on peut étudier les mesures à prendre, en diagnostiquant leurs conséquences dans le but de les atténuer le plus possible.

A cet égard, comprendre ce qui se passe dans d'autres Etats au sein de leur tissu social et économique nous paraît beaucoup plus instructif que d'annoncer un chiffre, qui plus est sous le ton du reproche, notamment envers les « baby-boomers ».

Faire l'examen des réalités sociales dans l'UE peut servir d'exemples à suivre ou à ne pas suivre. Et ainsi que nous allons le voir, il y a des leçons à tirer. Alors, pour rester concret, commençons la visite dans quelques régions européennes qui nous sont proches ...